

CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone : 02 51 50 45 45
Fax : 02 51 50 45 46
Email : mairie-de-doix@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOUT 2017



Date de convocation : 25 Août 2017

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Guillaume, BIROT Serge, CERCEAU Pierre, CHARRIER Pascal, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, METEAU Séverine, PELLETIER Nadège, RONCIN Sophie, THIBAUD Sébastien, TOMBU Catherine.

EXCUSÉS : SAGOT Judith, BERLAND Benoît, BONNET Franck, CHOLLET Corinne, COURSEAU Hélène, PICORON Andrée, POUPEAU Yvon, SERVANT Bernard.

Secrétaire de séance : RONCIN Sophie

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 Juillet 2017.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental pour la restauration-reliure de 5 registres de délibérations et procéder à leur restauration par l'atelier Claude Benoist pour 1 327,32 € TTC.
3. DECIDE, à l'unanimité, de reverser à la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée, la taxe d'aménagement au titre des constructions autorisées dans le cadre de l'aménagement des zones d'activités économiques de la commune de Doix lès Fontaines ayant fait l'objet d'un permis de construire délivré à compter du 1^{er} juillet 2016.
4. APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée des 22 mai et 10 juillet 2017.
5. PREND ACTE de la répartition « dérogatoire libre » du FPIC telle que définie dans la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2017 :

COMMUNES	FPIC 2017		
	Droit commun	Part EPCI répartie par communes	Total FPIC par commune
AUCHAY SUR VENDEE	23 730	11 131	34 861
BOURNEAU	14 842	7 447	22 289
DOIX LES FONTAINES	36 520	17 116	53 636

FONTENAY LE COMTE	159 119	138 531	297 650
FOUSSAIS PAYRE	22 132	11 439	33 571
L'HERMENAULT	20 224	8 655	28 879
LE LANGON	24 241	11 246	35 487
LONGEVES	28 305	13 335	41 640
MARSAIS STE RADEGONDE	13 869	5 530	19 399
MERVENT	20 618	10 654	31 272
MONTREUIL	17 201	7 992	25 193
MOUZEUIL ST MARTIN	29 264	12 461	41 725
L'ORBRIE	15 978	8 218	24 196
PETOSSE	15 247	6 892	22 139
PISSOTTE	23 797	11 382	35 179
LE POIRE SUR VELLUIRE	14 572	6 573	21 145
POUILLE	17 961	6 418	24 379
SAINTE CYR DES GATS	10 401	5 386	15 787
SAINTE LAURENT DE LA SALLE	9 423	3 749	13 172
SAINTE MARTIN DE FRAIGNEAU	13 764	8 601	22 365
SAINTE MARTIN DES FONTAINES	2 992	1 645	4 637
SAINTE MICHEL LE CLOUCQ	26 480	13 142	39 622
SAINTE VALERIE	15 041	5 325	20 366
SERIGNE	20 685	10 070	30 755
VELLUIRE	15 912	6 444	22 356
VOUVANT	20 773	8 995	29 768
Total	633 091	358 377	991 468

6. PREND CONNAISSANCE de la définition de l'intérêt communautaire pour l'action sociale d'intérêt communautaire.
7. ACCEPTE l'avenant n°1 à la convention de gestion de la salle omnisports des 4 Vents qui modifie l'article 9 comme suit : « La présente convention citée en objet est reconduite pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2017. Elle pourra être reconduite de manière expresse ». Les autres articles restent inchangés.
8. DECIDE de procéder à la décision modificative n°1 du budget principal de la commune 2017 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Art 73921 - Attribution de compensation = + 14 000,00 €

Recettes de fonctionnement :

Art 73223 - Fonds péréquation FPIC = + 14 000,00 €

9. DECIDE de souscrire au contrat de groupe pour les risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Vendée pour ses agents CNRACL et IRCANTEC.
10. DECIDE de supprimer l'emploi suivant :
 - Adjoint technique territorial titulaire IRCANTEC, à 5H00 hebdomadaires, au 31 Octobre 2017
 ET de CREER un emploi d'adjoint administratif territorial à raison d'une durée hebdomadaire annualisée de 18h00 à compter du 1^{er} novembre 2017.

11. DECIDE à la majorité des membres présents (une abstention = Mme METEAU Séverine) de créer un emploi temporaire sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d'activité), d'une durée de 12 mois, sur le grade d'adjoint technique et pour 20h00 par semaine d'école, à compter du 1^{er} septembre 2017.
12. PREND acte du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
13. ADOPTE une motion de soutien à l'action des éleveurs et des communes gestionnaires d'un pacage collectif pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences des retards de paiement des M.A.E.C.
14. DISCUSSION sur le choix de l'implantation de l'école intercommunale : chaque élu présent s'est exprimé librement sur ce sujet. Il en ressort que : la majorité du conseil municipal estime que le lieu pour l'implantation de l'école intercommunale le plus judicieux serait celui à proximité de la salle des 4 Vents, en raison de sa position géographique (point de passage des habitants des trois communes vers le bassin de vie), de la possibilité de profiter de l'infrastructure sportive, etc.... L'option de l'implantation sur le site de l'école maternelle de Montreuil a été abordée. Il manque à ce jour des compléments d'informations pour être validé par la majorité du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lutte collective contre les rongeurs commensaux et les taupes :
La FDGDON va à nouveau procéder à l'organisation de cette lutte cette année.
Diffusion de l'information : individuelle pour ceux qui commandent et affichage en mairie.
Les bulletins d'inscription doivent arriver en Mairie avant le 16 septembre 2017.
Les produits commandés seront disponibles à la mairie entre le 9 et le 20 octobre 2017.

Fait à Doix lès Fontaines, le 5 Septembre 2017

Le Maire,

Lionel PAGEAUD

